



**Projet de réouverture d'anciens espaces à vocation pastorale
(landes et parcours sylvo-pastoraux)**



Notes



Sommaire

1. Présentation du demandeur	4
2. Présentation du territoire	5
3. Description du projet	6
A. Objectifs	6
B. Modes d'ouvertures et de gestions des anciennes surfaces pastorales	7
5. Impacts économiques et environnementaux	13
6. Conclusion	13
7. Parcelles cadastrales concernées par le projet	14
8. Plan de situation au 1/25000 ^{ème}	15
9. Annexes	16



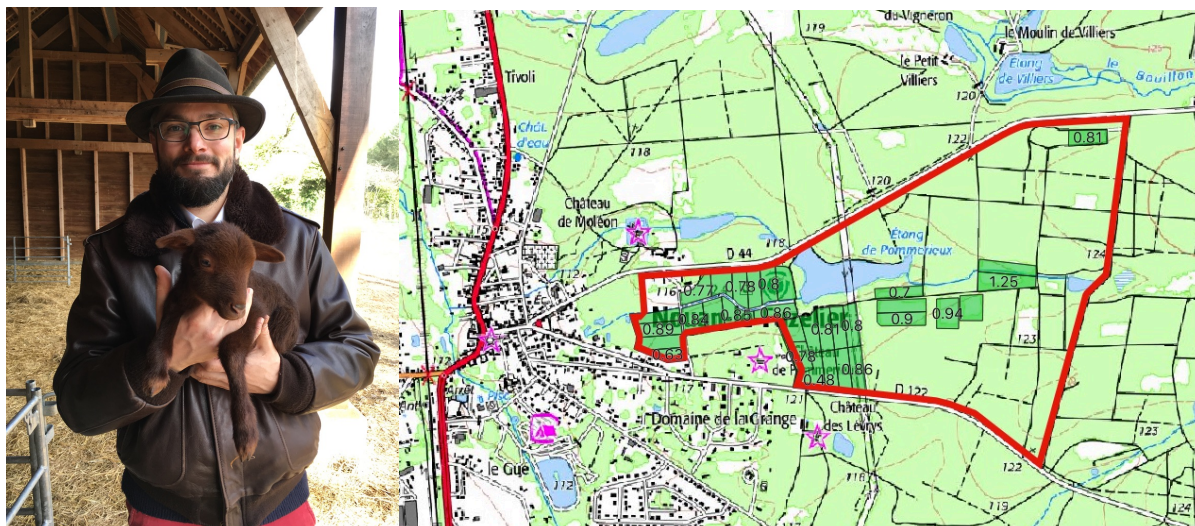


Figure 1 : Eloi Primaux tenant un agneau solognot et plan de situation des parcelles de l'exploitation.

1. Présentation du demandeur

Je suis polyculteur-éleveur (36 ans) en conversion BIO installé en Sologne depuis 5 ans, sur un territoire familial composé de 40 hectares de terres agricoles et 85 hectares d'une ancienne lande aujourd'hui boisée.

J'éleve et sélectionne une troupe de 150 brebis de race solognote en conservation. Je travaille selon la méthode dite du « pâturage tournant dynamique ». C'est à dire qu'à l'inverse de l'exploitation extensive des prairies, mon parcellaire est découpé en paddocks de 0,8 ha où mon troupeau effectue des rotations à court temps de séjours (24 à 72h) espacés avec des temps de repos longs (30 jours).

Cette technique innovante favorise une meilleure alimentation des animaux et permet de :

- Rationaliser la ressource fourragère disponible, en fonction des besoins alimentaires de mes animaux ;
- Déplafonner les capacités de production de mon parcellaire, en augmentant le nombre d'animaux pâturant sur l'exploitation (9,3 brebis / ha / an soit 370 brebis à l'horizon 2021).
- Éviter le surpâturage pour développer les flores utiles (légumineuses) et endémiques de Sologne par une planification fine du pâturage.

Malgré cela, mon développement est limité par les surfaces disponibles. Atteindre le cheptel de 800 brebis qui me permettrait de vivre de mon métier, n'est pas possible avec la surface de prairies dont je dispose.

Pourtant, ce territoire de Grande Sologne est historiquement pastoral. Les 2/3 de mon territoire (85 ha) sont composés d'anciennes surfaces pastorales. Mais elles sont aujourd'hui inexploitable¹ car enfrichés ou boisés depuis plus de 30 ans.

En accord avec les propriétaires, je souhaite aujourd'hui les rouvrir.

¹ L'exploitation pastorale de la forêt n'est pas permise en région Centre (cf O.R.F.).



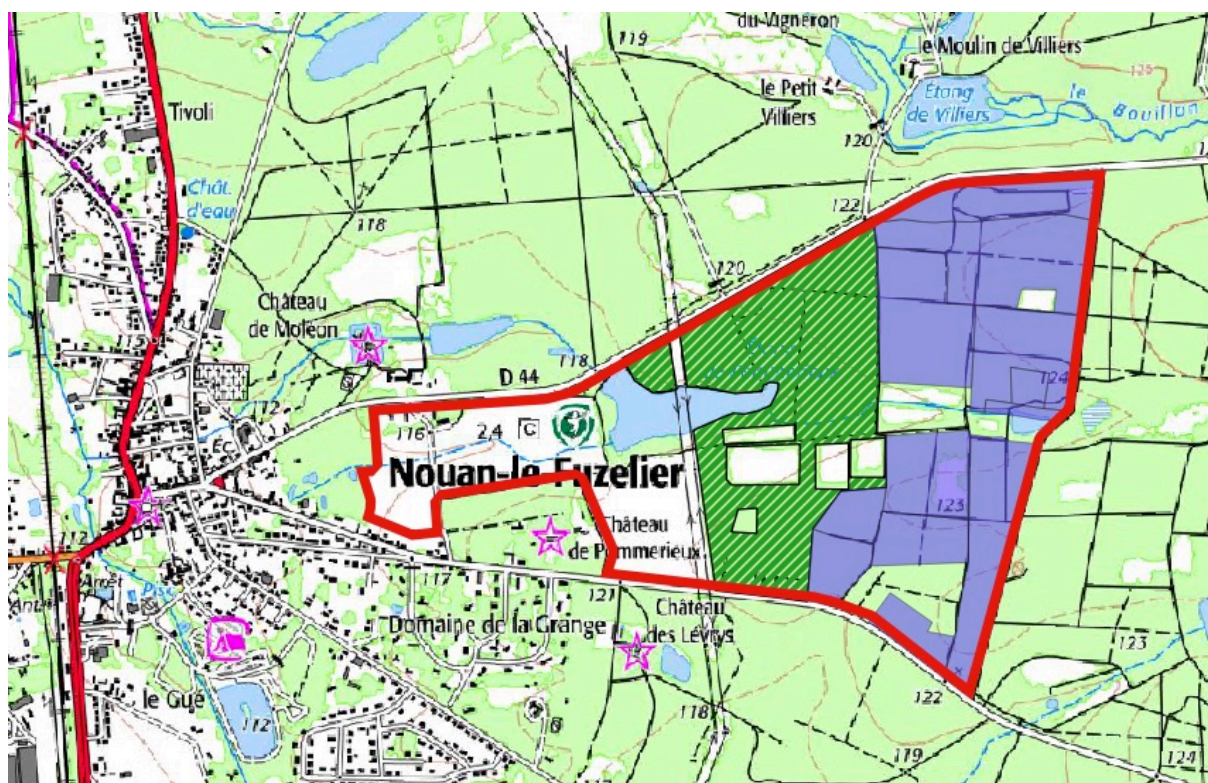


Figure 2 : Plan de situation du projet de réouverture des surfaces pastorales sur la commune de Nouan le Fuzelier.

2.Présentation du territoire

Le projet se situe sur la commune de Nouan-le-Fuzelier (41600) sur le canton de Lamotte-Beuvron (Loir et Cher). Il s'étend sur les zones identifiées par une coloration verte (parcours sylvo-pastoraux) et violette (landes Natura 2000).

La commune de Nouan-le-Fuzelier ne dispose ni d'un P.O.S, ni d'un P.L.U. Le territoire ne fait l'objet d'aucun régime conservatoire au titre de la loi Sérot-Monichon. Et un Plan Simple de Gestion a été agréé pour la période 2009-2021.

Les Orientations Régionales de la Forêt (O.R.F) de Région Centre ne prévoyant pas l'exploitation pastorale de la forêt, le pâturage régulier des animaux dans les bois de plus de 30 ans est assimilé à un défrichement illicite, délit passible de sanctions pénales et administratives.

Le propriétaire des surfaces est une société civile familiale. Ces surfaces forment un domaine privé indivisible dont le périmètre (en rouge sur le plan de situation Figure 2) est matérialisé par une clôture de 2 m de hauteur, ce qui permet :

- Le maintien et la surveillance du troupeau sur zone (prévention des accidents routiers) ;
- Le maintien sur zone des chiens de travail et de protection du troupeau ;
- L'exclusion totale des suidés et cervidés sauvages ainsi que des canidés (exclusion sanitaire et sécuritaire).



3. Description du projet

A. Objectifs

Les objectifs de la réouverture des anciennes surfaces pastorales sont :

- Le développement économique de l'exploitation ;
- La préservation du patrimoine génétique par l'augmentation du cheptel ;
- La restauration de 48,33 ha de landes sèches à Callune et Bruyère cendrée², (*Ulici minoris* – *Ericetum cinereae* (code Natura 2000 – 4030-7) ;

A.1. Développement économique

La réouverture des anciennes surfaces pastorales permettra d'augmenter les ressources fourragères et sera constituée de 48,33 ha de landes et de 28,69 ha de parcours sylvo-pastoraux³.

Cette augmentation des ressources permettra :

- D'accroître progressivement le cheptel à 800 brebis de race solognote conduites en BIO ;
- De créer un emploi à plein temps dédié à la gestion du troupeau.

L'augmentation du cheptel est calculée comme suit :

Landes : chargement de 5 brebis / ha / an soit + 240 animaux

Parcours : chargement de 8 brebis / ha / an soit + 230 animaux

A.2. Préservation du patrimoine génétique

Mon exploitation est engagée dans la préservation de la race locale ovine « brebis solognote ». L'ensemble des brebis est engagé dans une mesure de conservation MAEC⁴ et chaque brebis sélectionnée fait l'objet d'une inscription au Flockbook Solognot.

Cette race locale s'est parfaitement adaptée au biotope de Sologne et permet la mise en valeur des surfaces peu productives (5 brebis / ha / an) que constituent les landes de Sologne.

A.3. Restauration des landes sèches à Callune et Bruyère cendrée

L'expertise Natura 2000 a permis d'identifier un ensemble de milieux en mauvais état de conservation correspondant à des landes sèches vieilles à Callune et Bruyère cendrée², subsistant sous des peuplements forestiers.

Ces milieux sont les reliques d'une vaste et ancienne lande de 1955 issues d'activités pastorales⁵ extensives.

² *Ulici minoris* – *Ericetum cinereae* (code Natura 2000 – 4030-7) (Voir expertise Natura 2000 en annexe)

³ *Pâturages composés de prairies permanentes évoluant sous couverture arborée.*

⁴ *Mesure agro-environnementale et climatique de la PAC.*

⁵ *Des preuves de cette activité sont encore présentes avec les bâtiments d'exploitation (ancienne étable et bergerie, boxes et abreuvoirs) et notamment un puits en brique situé en plein milieu des anciennes landes (cf Figure 3).*



La restauration des landes sèches sur une surface équivalente à celle de 1955 représente une action *Natura 2000*, inédite tant en surface qu'en valorisation économique (création d'une synergie économie agricole / préservation de l'environnement).

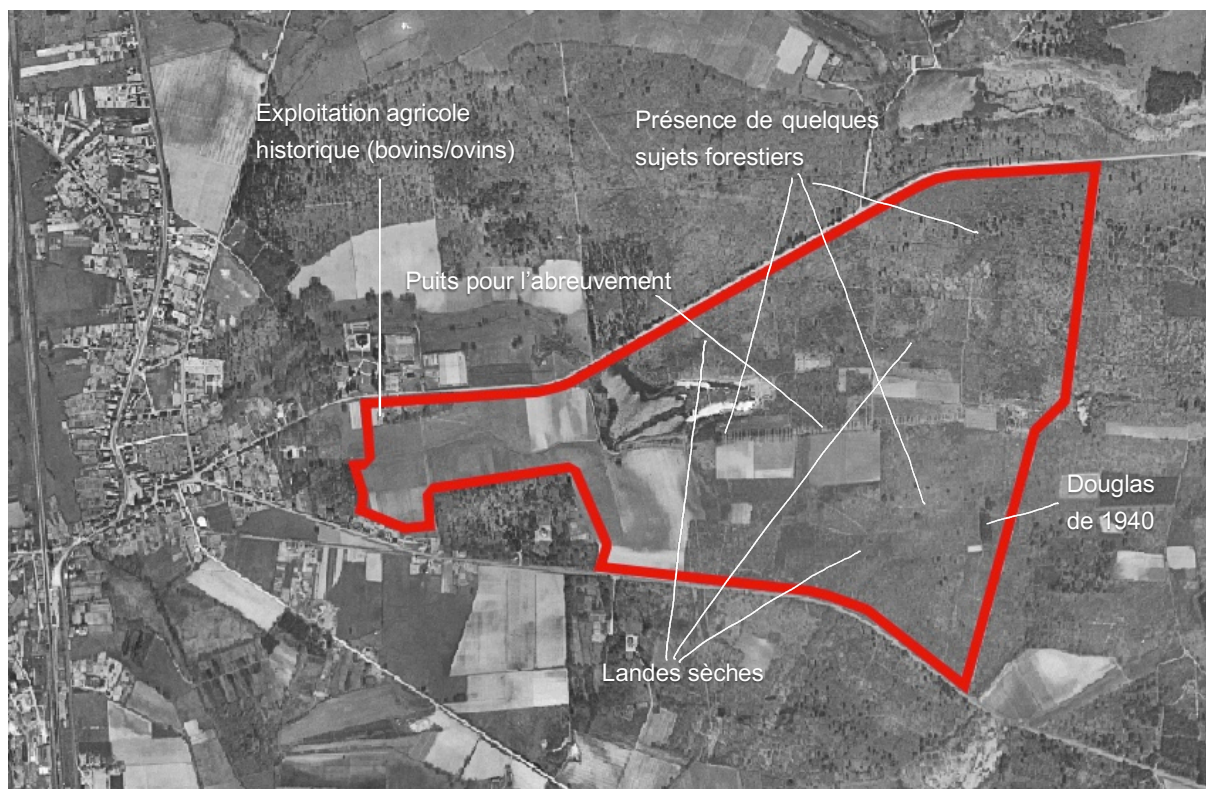


Figure 3 : Photographie historique commentée de la vaste lande de 1955 (source Géoportail IGN).

B. Modes d'ouvertures et de gestions des anciennes surfaces pastorales

Deux modalités d'ouverture et de gestion sont proposées dans le cadre de ce projet :

- La première correspond aux opérations de restauration des milieux d'intérêt européen dans le cadre d'une action étendue⁶ *Natura 2000* (48,33 ha) ;
- La seconde correspond aux parcours sylvo-pastoraux (28,69 ha).

⁶ Le compte rendu de l'expertise *Natura 2000* propose la restauration de 14,4 ha répartis sur 3 ensembles de 6 parcelles isolées les unes des autres. Une action étendue créera un corridor écologique continu de 1200m de long sur 400m de large, dont l'effet d'échelle sera très favorable pour la biodiversité.



B.1. Restauration et gestion pastorale des milieux d'intérêts européens (48,33ha)

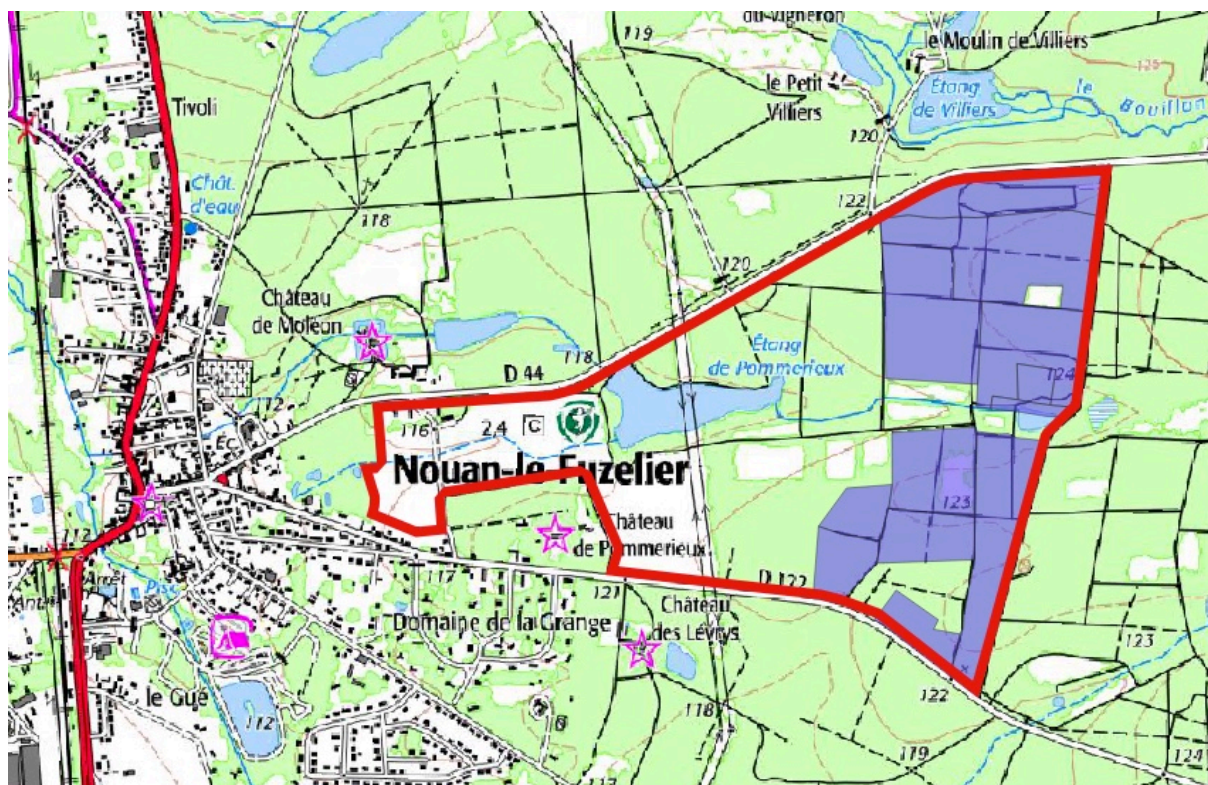


Figure 4 : Localisation des Landes à Callune et Bruyère cendrée (en violet).

La restauration des landes sèches vieillies à Callune et Bruyère cendrée se fera dans le cadre d'un programme Natura 2000, et les opérations de défrichage se feront progressivement sur une période de 5 ans.



Figure 5 : Landes boisées en voie de fermeture.



B.1.1. Opérations de restauration

a) Déboisement

Les travaux consisteront à supprimer progressivement l'état boisé afin de restaurer les surfaces pastorales de 1955. Toutefois, les sujets forestiers remarquables ou présentant un intérêt écologique voire paysager seront préservés, notamment les gros bois de chênes et de châtaigniers. Les pourtours des parcelles seront conduits en haies ou en alignements d'arbres.

Cette opération sera menée de manière progressive, sur 5 ans, afin d'assurer l'équilibre entre les surfaces rouvertes et le nombre d'animaux disponibles pour leur entretien.

b) Entretien et préservation par gestion pastorale

L'entretien et la préservation de ces milieux d'intérêt européen se fera par une gestion pastorale dont les densités d'animaux, les dates de présence des animaux et la mise en défens des parcelles, feront l'objet d'une concertation avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre, en lien avec l'animateur Natura 2000.

Les parcelles seront découpées en paddocks et clôturées afin d'assurer à la fois une gestion fine du pâturage et leur mise en défens le cas échéant.

En cas de colonisation d'une parcelle par des espèces invasives ou indésirables (*Phytolacca americana*⁷/ronces) suite à son ouverture, un débroussaillage mécanique pourra être réalisé. La densité d'animaux sera adaptée sur la parcelle afin de limiter l'expansion de ces espèces aux autres parcelles et de les éliminer.

B.1.2. Engagements environnementaux

Les parcelles pastorales feront l'objet d'un engagement de bonne gestion environnementale au titre Natura 2000 pour une durée de 18 ans.

B.1.3. Ouverture et communication au public

Ce projet représentant une action inédite en région Centre, une action de sensibilisation du public sera mise en place à proximité des parcelles concernées. Des visites seront organisées avec l'animateur Natura 2000 et la Chambre d'agriculture afin de sensibiliser au bénéfice d'une gestion pastorale de ces surfaces.

⁷ *Phytolacca americana* ou raisin d'Amérique est une plante toxique invasive sur le territoire Européen. Sa toxicité augmentant avec la maturité, elle est consommée au stade jeune par les brebis solognotes qui y sont relativement immunisées.



B.2. Parcours sylvo-pastoraux (28,69ha)

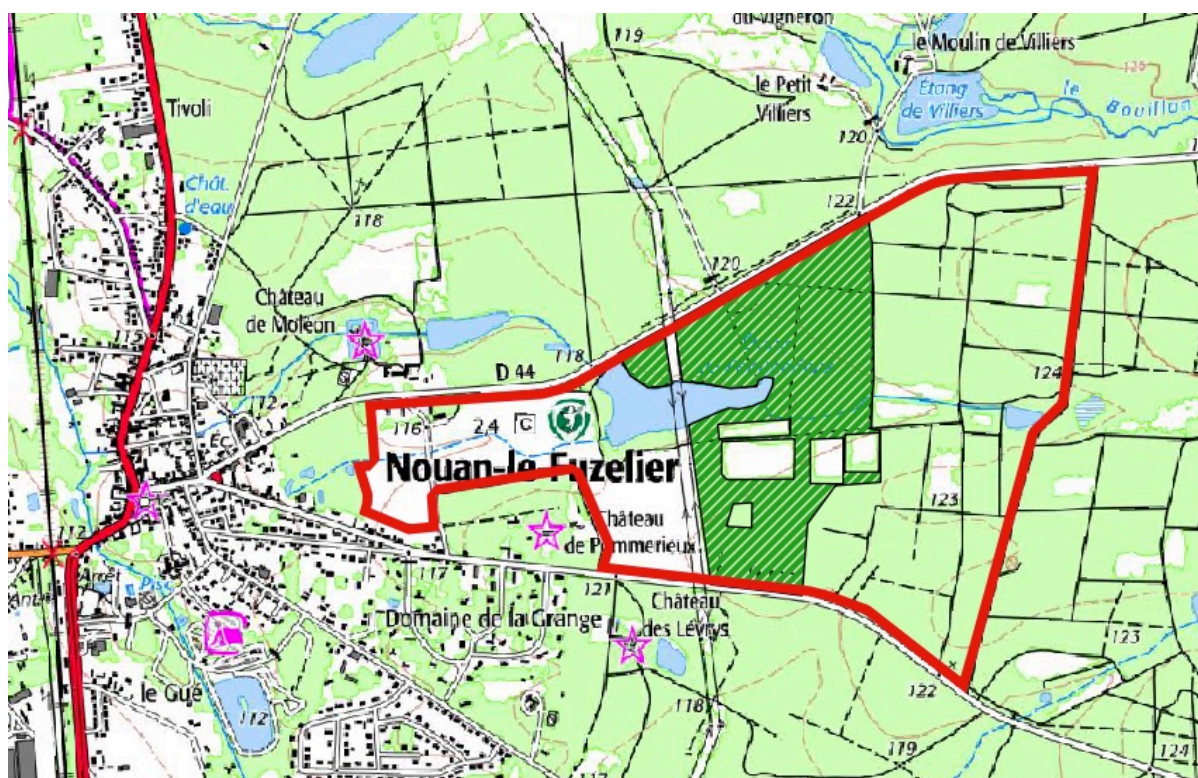


Figure 6 : Localisation des surfaces sylvo-pastorales (rayé vert).

Ces surfaces sont issues de l'ancienne lande de 1955, l'état de conservation de la lande y est très mauvais, les peuplements forestiers sont moyens et leur valorisation se fait principalement par la trituration⁸ et le bois-énergie.

Néanmoins, ils sont un atout pour l'activité pastorale car ils sont majoritairement composés d'essences fruitières et fourragères.

A l'instar de ce qui se pratique en agroforesterie⁹, la préservation de ces arbres et leur gestion sylvo-pastorale permettra de :

- Fournir une alimentation saisonnière au troupeau :
 - Alimentation fruitière par la consommation des glands et des châtaignes ;
 - Alimentation fourragère lors de l'émondage des haies et des alignements d'arbres ;
- Assurer une couverture arborée protectrice du sol et du troupeau ;
- Compléter les revenus de l'exploitation par une valorisation à long terme des arbres menés en pleine lumière¹⁰ (bois de chauffage et bois d'œuvre selon les essences).

⁸ Production de bois d'industrie (pâte à papier ou panneaux, après broyage et traitement industriel).

⁹ L'agroforesterie désigne les pratiques, nouvelles ou historiques, associant arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ.

¹⁰ Les arbres agroforestiers ne sont pas menés en futaies ou en taillis mais pleine lumière. Le développement des branches caulinaires est alors favorisé et aboutit à des sujets forestiers branchus, le plus souvent valorisé en bois de chauffage pour les essences les plus sensibles.



B.2.1. Gestion sylvo-pastorale

a) Éclaircie et défrichage des parcours sylvo-pastoraux



Figure 7 : Parcelles sylvo-pastorales après première éclaircie (avec reprise de lande à droite).

Les peuplements forestiers seront éclaircis et les sujets d'avenirs ou remarquables seront préservés dans la limite d'une couverture arborée maximale comprise entre 30 et 50% (avec un maximum de 200 arbres par hectares¹¹). Les pourtours des parcelles seront conduits en haies ou en alignements d'arbres.

Des exceptions locales à titre environnemental et paysager pourront faire l'objet d'une gestion conservatoire.

Ces opérations seront menées de manière progressive, sur 5 ans, afin d'assurer l'équilibre entre les surfaces rouvertes et le nombre d'animaux disponibles pour leur exploitation.

b) Régénération de la couverture arborée des parcelles sylvo-pastorales

La couverture arborée des parcelles sylvo-pastorales sera préservée. Le renouvellement des sujets forestiers se fera préférentiellement par plantation. Une régénération naturelle par rejet puis sélection pourra être envisagée en fonctions des essences.

Une attention particulière sera portée sur le choix des essences de renouvellement afin de toujours prendre en compte l'objectif pastoral. A cet effet, les essences fourragère ou fruitières à faible teneur en tanins solubles seront privilégiées.

Les chênes sessile et pédonculés seront préférés au chêne rouge d'Amérique dont les glands sont toxiques pour les brebis.

¹¹ La limite de 200 arbres par hectare est une limite réglementaire relative à l'agroforesterie et dont découle toutes les caractéristiques associées au statut foncier agricole : impôt foncier, impôt sur le revenu, valeur vénale, fermage...



L'objectif de production sera principalement le bois de chauffage. Toutefois, après expertise des stations, une production de bois d'œuvre¹² pourra être envisagée.

Les mesures nécessaires seront prises pour protéger les essences les plus sujettes aux dégâts des animaux. En cas de dépérissement des sujets forestiers ou des plantations, ceux-ci seront remplacés afin de maintenir une couverture arborée minimale.

c) Pâturage des parcours sylvo-pastoraux



Figure 8 : Brebis de race solognote avec agneaux sur parcours sylvo-pastoraux.

Les parcours sylvo-pastoraux feront l'objet d'une exploitation normale au sens de la réglementation, tout en tenant compte de l'objectif sylvicole secondaire.

Les parcelles seront découpées en paddocks et clôturées afin d'assurer à la fois une gestion fine du pâturage et la mise en défens des plantations ou des rejets.

En cas de colonisation d'une parcelle par des espèces invasives ou indésirables (phytolacca americana/ronces) suite à son ouverture, un débroussaillage mécanique pourra être réalisé. La densité d'animaux sera adaptée sur la parcelle afin de limiter l'expansion de ces espèces aux autres parcelles et de les éliminer.

B.2.2. Engagements environnementaux

Les parcelles sylvo-pastorales feront l'objet d'un engagement de bonne gestion environnementale au titre Natura 2000, pour une durée de 18 ans.

Le maintien d'une couverture arborée lors de la réouverture assurera une transition écologiquement et économiquement durable d'une gestion sylvicole vers une gestion sylvo-pastorale.

¹² Certaines essences fruitières présentes naturellement sur le territoire sont adaptées à la production de bois d'œuvre de pleine lumière (Alisier torminal, Cormier, et poirier commun).



5.Impacts économiques et environnementaux

Ce projet concerne un territoire familial, une zone écologique protégée (Sologne), et 85 ha d'anciennes surfaces pastorales aujourd'hui très mal boisée.

La réouverture de ces anciennes surfaces pastorales aura un impact économique majeur, quantifiable (+ 470 brebis) et favorable pour mon l'exploitation. Elle permettra la création d'un emploi à plein temps et la pérennisation d'une activité agricole sur un territoire défavorisé.

Elle aura également un impact important sur la biodiversité en venant modifier durablement un milieu boisé et enfriché.

Cet impact écologique est recherché dans le cas de la restauration de 48,33 ha de landes Natura 2000. Il est plus difficile à apprécier pour les 28,69 ha de parcours sylvo-pastoraux.

Les parcours sylvo-pastoraux sont une pratique culturelle ancienne en Sologne, mais cette pratique a aujourd'hui disparu. Il n'existe pas de référence agricole locale permettant de déterminer les bénéfices écologiques d'une gestion sylvo-pastorale comparée à une gestion forestière.

Toutefois, la garantie que ces surfaces seront maintenues en prairies permanentes, qu'elles feront l'objet d'une exploitation normale, et qu'elles seront préservées dans le cadre d'une charte Natura 2000, permet de garantir que l'impact écologique sera positif et durable.

6.Conclusion

La réouverture des anciennes surfaces pastorales de 1955 est une formidable opportunité d'aménagement durable du territoire. Elle permettra de :

- Concilier la préservation des espaces naturels et le développement économique ;
- Pérenniser l'activité agricole sur la commune de Nouan-le-Fuzelier ;
- Restaurer un milieu écologique d'intérêt européen et assurer sa gestion durable ;
- Développer une pratique pastorale disparue et capitaliser sur les bonnes pratiques ;
- Préserver une race menacée emblématique de Sologne en renforçant ses effectifs ;
- Créer un emploi agricole à plein temps dans une zone défavorisée.

La réouverture de ces surfaces pastorales est l'assurance de construire une activité agricole durable et rémunératrice, en plein cœur de la Sologne.

La soumission de ce projet à l'expertise et aux conseils de la commission de protection des espaces naturels agricoles et forestiers, est un engagement fort de transparence et de volonté de gestion durable de cet espace pastoral.



7.Parcelles cadastrales concernées par le projet

Section	N°	Lieudit	Surface
AE	88	Pommerieux	00ha42a50ca
AE	90	Pommerieux	00ha45a75ca
AE	97	Pommerieux	01ha31a68ca
AE	98	Pommerieux	05ha54a75ca
AE	100	Pommerieux	01ha93a57ca
AE	101	Pommerieux	00ha25a75ca
AE	102	Pommerieux	14ha03a38ca
AE	103	Pommerieux	01ha70a26ca
AE	105	Pommerieux	01ha71a75ca
AE	107	Pommerieux	02ha15a00ca
AE	110	Pommerieux	00ha21a05ca
AE	112	Pommerieux	03ha77a75ca
AE	115	Pommerieux	00ha22a87ca
AE	117	Pommerieux	00ha76a00ca
AE	118	Pommerieux	00ha58a02ca
AE	119	Pommerieux	00ha79a92ca
AE	120	Pommerieux	37ha46a00ca
AE	121	Pommerieux	05ha37a75ca
AT	8	Pommerieux ouest	00ha69a93ca
AT	15	Pommerieux	06ha35a20ca
		Total emprise cadastrale	85ha78a80ca
		Total aménagement	77ha02a00ca
		Total hors aménagement	08ha76a80ca



8. Plan de situation au 1/25000^{ème}



9. Annexes

- Compte rendu d'expertise Natura 2000





Conservatoire botanique national du Bassin parisien
Une structure au cœur du développement durable

Connaître
Comprendre
Conserver
Communiquer

Mission Expertise Natura 2000 Sologne Diagnostic écologique et cartographie des habitats et de la flore d'intérêt européen

Compte-rendu d'expertise

M. PRIMEAU – Château de Pommerieux
Commune de Nouan-le-Fuzelier – 41
151 ha



Conservatoire botanique national du Bassin parisien
UMS 2699 – Unité Inventaire et suivi de la biodiversité
Muséum national d'histoire naturelle
61, rue Buffon - CP 53 - 75005 Paris - France
Tél. : 01 40 79 35 54 - cbnbp@mnhn.fr

Mission Expertise Natura 2000 Sologne

Compte-rendu d'expertise

Ce document a été réalisé par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre, sous la responsabilité de

**Frédéric Hendoux, directeur du Conservatoire
Conservatoire botanique national du Bassin Parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05
Tel. : 01 40 79 35 54 – Fax : 01 40 79 35 53
E-mail : cbnbp@mnhn.fr**

**Jordane Cordier, responsable de la délégation Centre
Conservatoire botanique national du Bassin Parisien
5 avenue Buffon – BP 6407, 45064 Orléans Cedex 02
Tel. : 02 36 17 41 31 – Fax : 02 36 17 41 30
E-mail : jcordier@mnhn.fr**

Rédaction et mise en page, analyse : Damien Pujol
Gestion des données : Damien Pujol, Marlène Toulet
Réalisation des cartes de synthèse : Marlène Toulet

Étude subventionnée et menée pour le compte de :
**DREAL Centre-Val de Loire
5 avenue Buffon – BP 6407
45064 ORLEANS Cedex 2**

Crédit photo
Damien Pujol

Sommaire

1. Cadre général et déroulement de l'expertise	3
1.1- Déroulement de l'expertise	3
1.2- Localisation, superficie, limites	3
1.3- Présence de zones d'intérêt et de protection	4
2. Contexte écologique de la zone expertisée	4
2.1- Climatologie : type de climat, pluviométrie et températures	4
2.2- Géologie	4
2.3- Hydrographie	5
2.4- Occupation du sol	5
2.4.1 Situation passée	5
2.4.2 Situation actuelle	6
3. Résultats de l'expertise	7
3.1- Secteurs identifiés de landes sèches (4030, polygones 2, 6, 11, 31, 32, 34 et 59)	7
3.2- Secteurs identifiés de végétation des cours d'eau oligotrophes (3260-1, polygone linéaire 62)	13
Conclusion	14
Annexes	15

1. Cadre général et déroulement de l'expertise

1.1- Déroulement de l'expertise

L'expertise des habitats et des espèces d'intérêt européen de la propriété de M. Primeau a été réalisée dans le cadre d'une éventuelle adhésion à la charte Natura 2000 et mise en place de contrats Natura 2000.

Cette expertise a été réalisée par le chargé d'études Damien Pujol sur deux jours, le 29 juin 2017 accompagné dans un premier temps de M. Primeau et 04 août 2017.

1.2- Localisation, superficie, limites

La propriété d'une surface de près de 151 hectares est scindée en deux. La partie localisée au nord, d'une surface de 128 ha, se situe au lieu-dit « Château de Pommerieux » à l'est de la commune de Nouan-le-Fuzelier dans le Loir-et-Cher (41), la partie au sud de près de 23 ha se situe au lieu-dit « Etang des Levrys ».

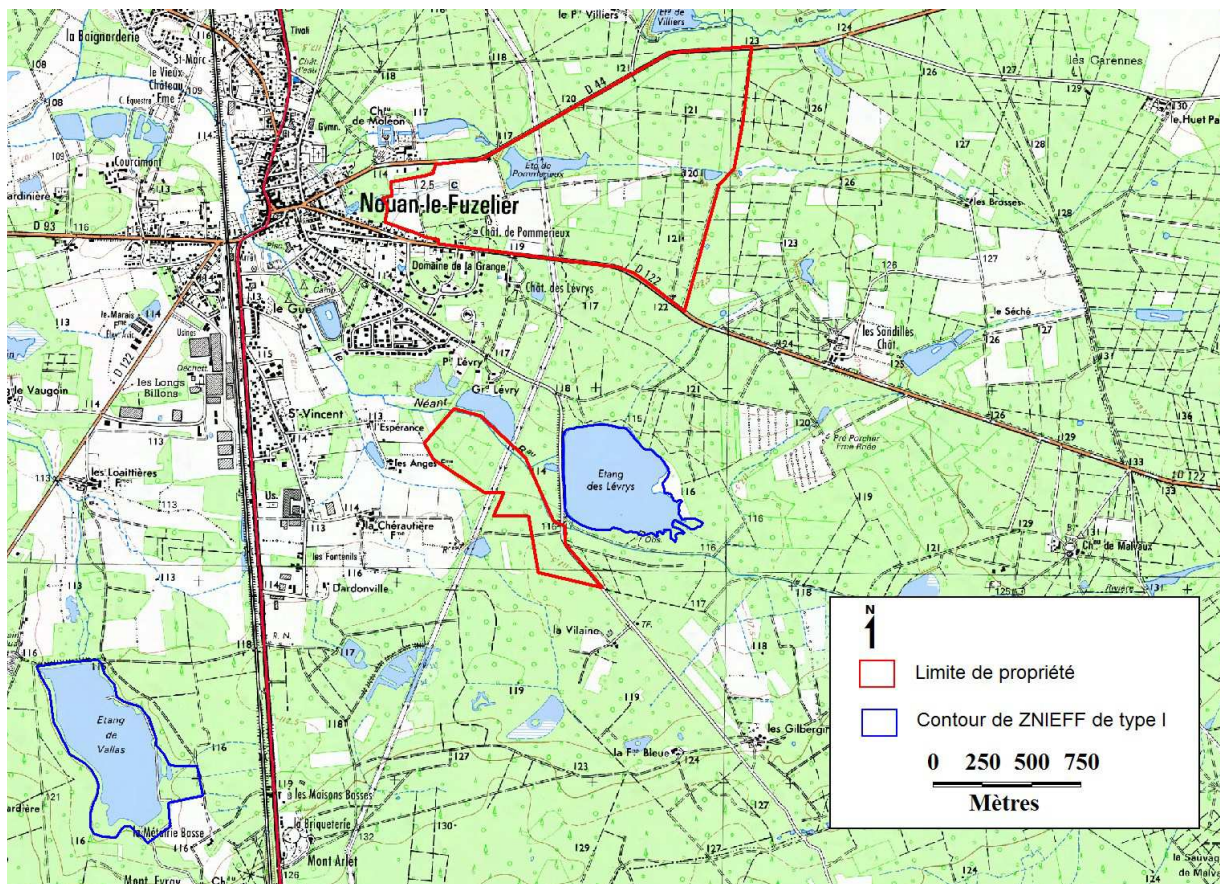


Fig 1 : Carte de localisation de la propriété de M. Primeau

1.3- Présence de zones d'intérêt et de protection

Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : la propriété se situe au centre de la ZSC n° FR2402001 « Sologne » qui a été désigné au titre de la directive « Habitats » (92/43/CEE).

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 : la propriété est située à proximité de deux Znieff désignées au titre de la flore et des habitats qu'elles abritent :

- Etang des Levrys (240031080) à l'est ;
- Etang de Vallas (240008701) au sud-ouest.

2. Contexte écologique de la zone expertisée

2.1- Climatologie : type de climat, pluviométrie et températures

Le climat de Sologne est un climat océanique dégradé se caractérisant par des amplitudes thermiques plus élevées (abaissement des températures hivernales et augmentation du nombre de jours de gelée) et une pluviométrie plus faible. La pluviométrie annuelle y varie en moyenne entre 600 et 650 mm par an.

2.2- Géologie

Sur le plan géologique, la Sologne correspond à une vaste cuvette calcaire qui fut progressivement comblée durant l'ère tertiaire (Burdigalien) par l'accumulation de matériaux argilo-sableux et caillouteux descendus du massif central pouvant atteindre jusqu'à 100 mètres d'épaisseur. La topographie est relativement plane, faiblement inclinée d'est en ouest (l'altitude varie de 230 mètres vers Aubigny-sur-Nère à 80 mètres environ à l'ouest), la quasi-totalité de la Sologne se situe à une altitude voisine de 100 mètres. Les seules altérations du relief sont quelques boutons peu élevés et les coupures façonnées par les rivières traversant la Sologne d'est en ouest : le Cosson, le Beuvron et la Sauldre.

La partie nord de la propriété est située, à l'ouest, majoritairement sur des Sables et argiles de Sologne du Burdigalien datant du tertiaire et à l'est sur des dépôts argilo sableux d'origine colluviale, on note également une fine bande d'alluvions datant du quaternaire traversant d'est en ouest cette partie de la propriété. La partie sud se situe essentiellement sur des alluvions anciennes datant du quaternaire, formées de sables essentiellement quartzeux quartzeux, graviers, galets et silex. D'un point de vue topographique, l'altitude varie de 123 mètres au nord de la propriété, à 116 mètres au sud.

2.3- Hydrographie

La partie nord (Château de Pommerieux) est traversée d'est en ouest par un ru alimentant en limite est un petit étang de 0,35 ha puis l'étang de Pommerieux de 3,9 ha. La partie sud (étang des Levrys) est bordée au nord-est par le ru le Néant sur environ 840 mètres.

2.4- Occupation du sol

2.4.1 Situation passée

La prise de vue aérienne réalisée en 1955 (source : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>) donne à titre indicatif un aperçu de l'occupation du sol de la propriété 70 années en arrière, elle peut permettre de constater l'évolution de certains habitats et également constituer un outil d'aide intéressant pour la mise en place d'une gestion pertinente. La photo aérienne met en évidence un paysage dominé par des landes notamment dans la moitié est et dans une moindre mesure des cultures et des prairies. Les peuplements forestiers étaient beaucoup moins étendus, plus clairsemés.



Fig.3 : Prise de vue aérienne 1955 - Contour approximatif de la propriété

2.4.2 Situation actuelle

L'occupation du sol a sensiblement changé depuis 1955. Les boisements, associés aux fourrés et végétations liées aux clairières forestières couvrent actuellement près de 112 hectares, soit 74% de la propriété. Ils sont composés à :

- 61 % de chênaies acidiphiles (41.54) associées à des boisements de bouleaux (41.B1 et 41.B12) dont 16 % en peuplements mixtes avec des pins ;
- 2 % de chênaie-charmaie ligérienne à Fragon (41.2) ;
- 25 % de peuplements de pins (en incluant les landes sous boisements) ;
- 12 % de fourrés, recrus forestières et végétations des clairières forestières.

Les milieux ouverts comprenant friches et prairies (pâturées par les brebis) occupent près de 19 % de la propriété tandis que les cultures 2,2%.

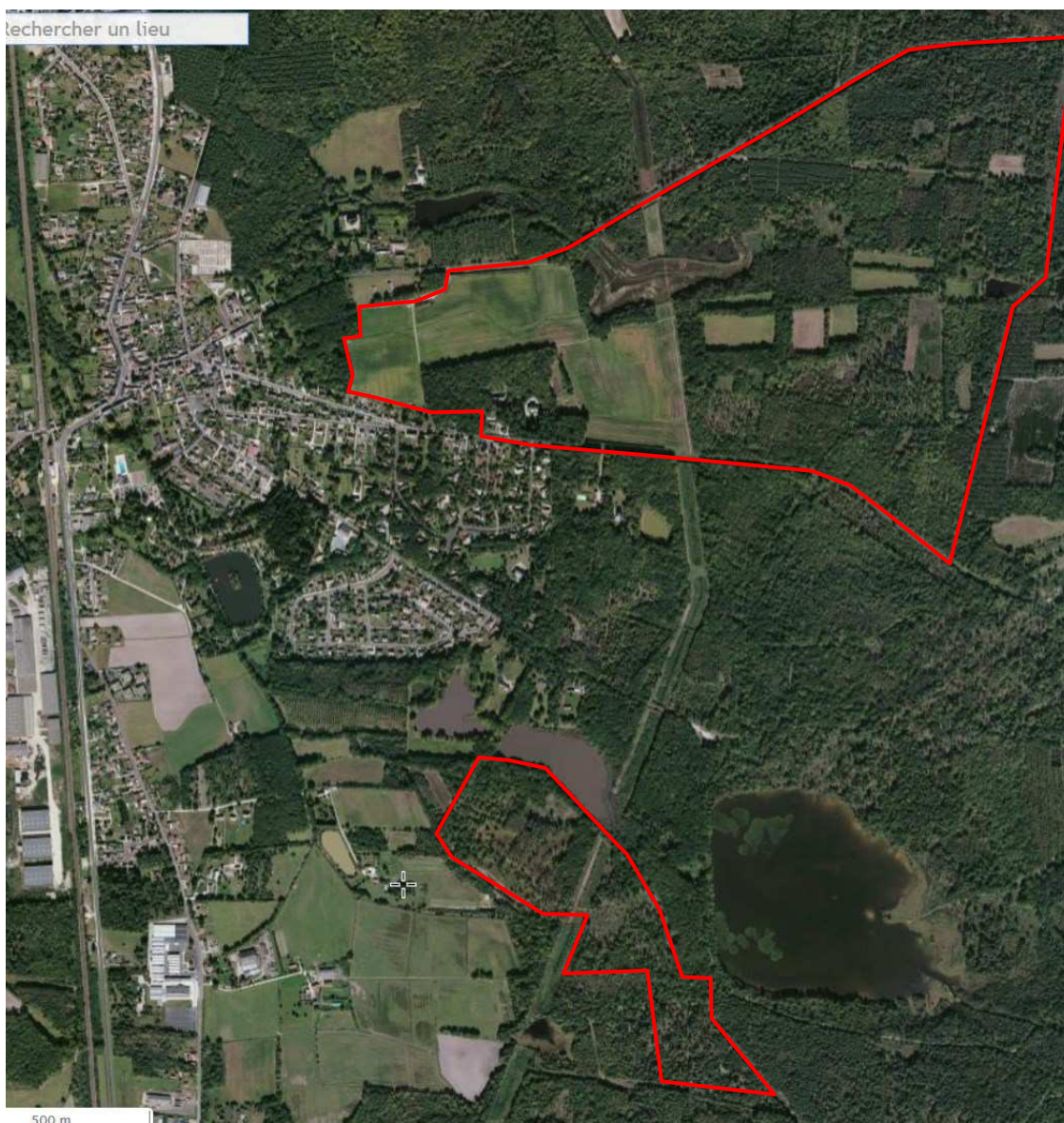


Fig.4 : Prise de vue aérienne de la propriété en 2014

3. Résultats de l'expertise

Préalable méthodologique important :

N'ont pas été cartographiés :

- les habitats d'une surface inférieure à 625 m² (ce qui correspond à un polygone de 25 mm² à l'échelle 1/5000ème) ;
- les habitats linéaires de moins de 5 mètres de large faisant moins de 625 m².

Les habitats ont été cartographiés à partir des orthophotoplans (année 2014).

Les habitats non concernés par Natura 2000 et non distinguables à partir des photos aériennes ont été cartographiés sous forme de mosaïques simplifiées.

Les polygones cartographiés ci-dessous pour chaque habitat d'intérêt européen sont localisables dans les cartes de synthèse placées en fin de compte rendu. Pour plus de renseignements sur les habitats et leurs espèces caractéristiques, nous renvoyons le lecteur vers le Document d'objectifs (site fr 2402001) consultable dans chaque mairie ou sur le site internet de la DREAL Centre ainsi que vers le Guide des habitats d'intérêt européen site Sologne disponible auprès de la structure animatrice (CRPF).



L'expertise menée sur la propriété a révélé la présence de deux habitats d'intérêt européen :

- Lande sèche (**4030-4 et 4030-7**) ;
- Végétation des cours d'eau oligotrophes (**3260-1**).

3.1- Secteurs identifiés de landes sèches (4030, polygones 2, 6, 11, 31, 32, 34 et 59)

N° de polygone	Intégrité de la structure de l'habitat	Intégrité du cortège d'espèces associées
2	mauvaise	mauvaise
6	mauvaise	mauvaise
11	mauvaise	mauvaise
31	mauvaise	mauvaise
32	mauvaise	mauvaise
34	mauvaise	mauvaise
59	mauvaise	moyenne

NB : Il est important de préciser que dans le cas présent de nombreuses landes sèches développées sous résineux (cf. photos ci-dessous) ont été retenues comme d'intérêt européen quand elles étaient homogènes et continues. En effet, M. Primeau est désireux de passer des contrats sur ce type de milieux afin de les rouvrir et de les maintenir en lande sèche par la mise en place d'un pâturage de brebis solognotes dont il est propriétaire.



Fig.5 : Exemple de landes sèches développées sous boisements de résineux

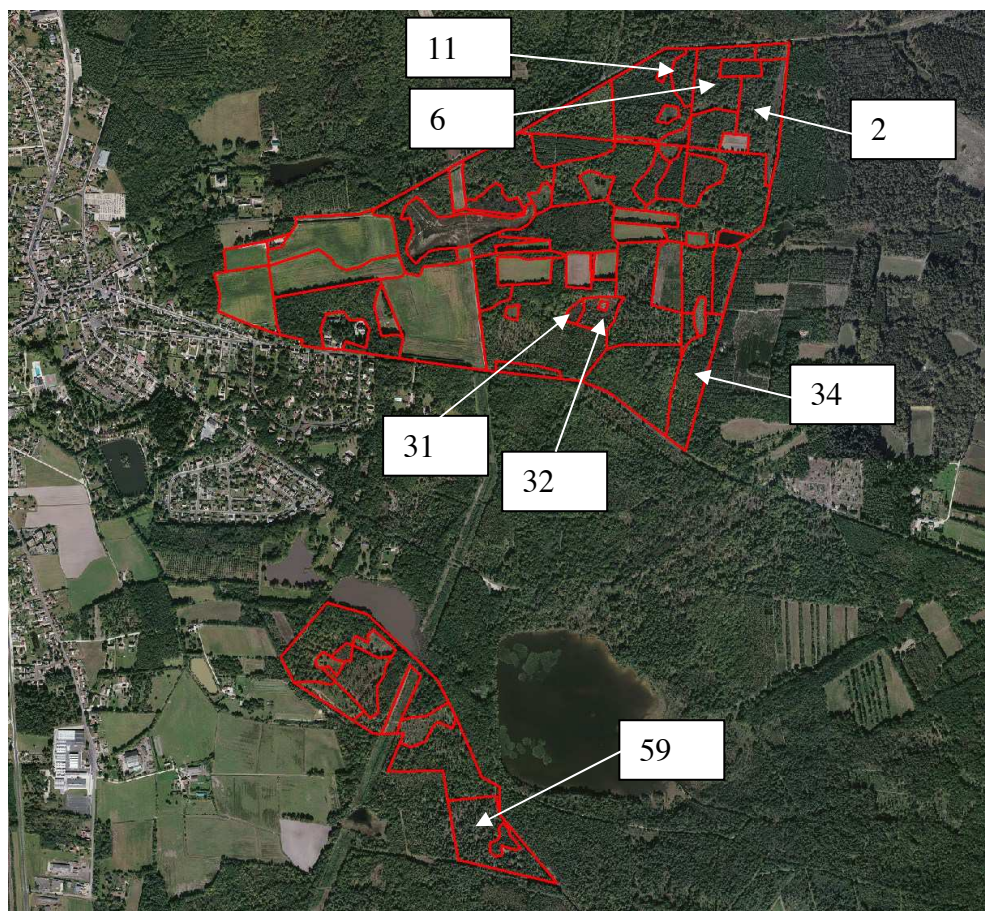


Fig.6 : Localisation des polygones 2, 6, 11, 31, 32, 34, 59

- **Diagnostic écologique**

Les landes liées aux polygones 2, 6, 11, 34 et 59 correspondent à des landes sèches vieilles à Callune et Bruyère cendrée subsistant sous des peuplements forestiers surtout de résineux, reliques de vastes landes anciennes occupant le plateau comme en témoigne la photo aérienne ci-dessous datant de 1955. Elles étaient issues le plus généralement de défrichements anciens suivis d'activités pastorales extensives (ovins essentiellement).

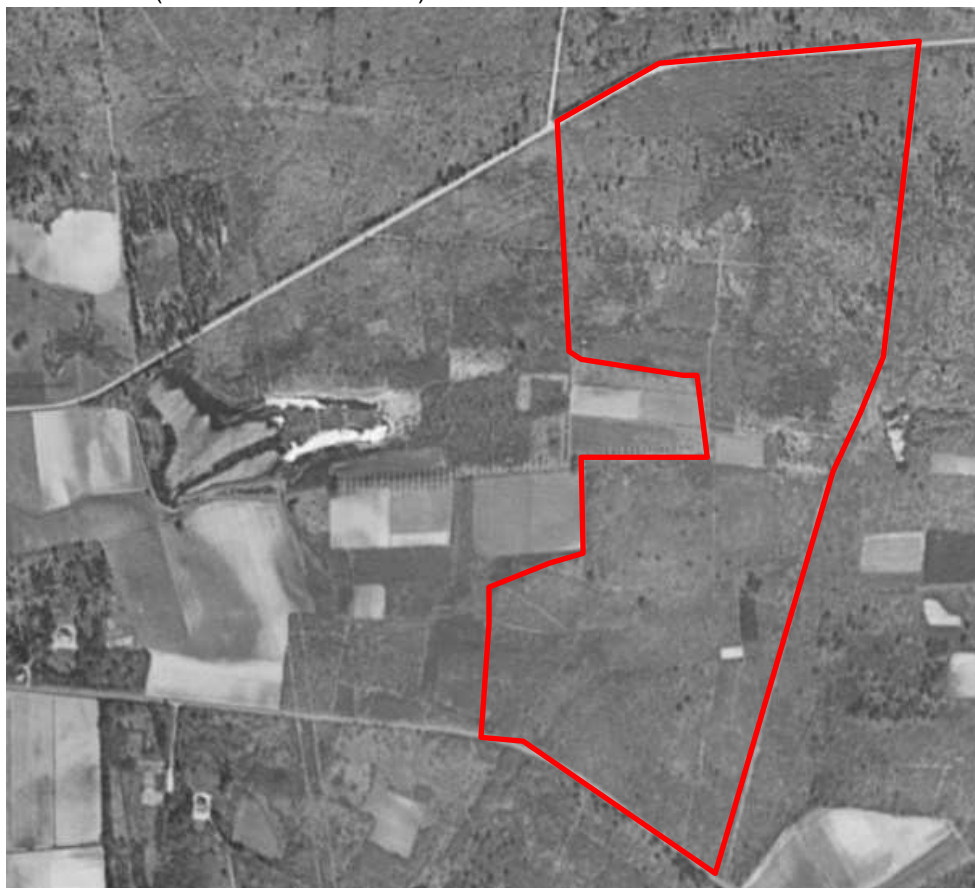


Fig. 7 : Secteur occupé par des landes en 1955

Ces landes sous peuplements forestiers occupent actuellement 17,3 hectares. Elles correspondent à des landes de *Ulici minoris* – *Ericetum cinereae* (code Natura 2000 – 4030-7) encore assez banales en Sologne, à l'exception de la lande située au polygone 59 qui se rattache au *Cladonio* – *Helianthemetum alyssoidis* (code Natura 2000 – 4030-4) avec la présence éparse du Ciste faux-alysson (*Cistus lasianthus* subsp. *alyssoides* - cf. photo ci-contre), espèce protégée au niveau régional.

Elles sont dominées par la Callune (*Calluna vulgaris*) et dans une moindre mesure la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*). On note également la présence très éparse de la Bruyère à balais (*Erica scoparia*) au sein des polygones 2, 6 et 11.



Polygone 2 : Lande à Callune et Bruyère cendrée dégradée et développée sous des Pins sylvestres de taille variable, d'une superficie de 4 hectares. La lande se rattache à l'association de l'*Ulici minoris* – *Ericetum minoris* (alliance de l'*Ulicion minoris*) mais pourrait évoluer dans le cas d'une gestion adéquate vers une lande sèche du *Cladonio* – *Helianthemum* (alliance de l'*Ulicion minoris*) comme pourrait le laisser suggérer la présence de 5 pieds de Ciste faux-alysson en bordure de parcelle et de layon, en situation plus ensoleillée et soumise probablement plus ou moins régulièrement à des broyages.

On note également la présence diffuse du Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) qui est une espèce exotique envahissante en bordure est du polygone où quelques éclaircies ponctuelles ont été réalisées. Les coupes forestières constituent, en effet, des milieux privilégiés pour l'installation de cette espèce qui affectionne les sols perturbés.



Fig. 8 : présence du Ciste faux-alysson en bordure de layon (en bas de la photo)



Fig. 9 : Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)

Polygones 6, 11 et 34 : Landes à Callune (*Calluna vulgaris*) et Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) dégradées et développées sous des Pins sylvestres de taille variable, d'une superficie respective de 2,95, 1,12 et 3,5 hectares. Les landes se rattachent à l'association de l'*Ulici minoris* – *Ericetum minoris*.

Polygone 59 : Lande de 4,3 hectares se rattachant au *Cladonio - Helianthemum alyssoidis*, correspondant à des landes très sèches endémiques et emblématiques de la Sologne. Elle se maintient au sein d'un boisement clairsemé formé de Pin sylvestre dont les diamètres dépassent généralement 30 cm. La population de Ciste faux-alysson est petite et réduite à quelques pieds répartis de manière éparse.



Polygones 31 et 32 : Landes à Callune (*Calluna vulgaris*) et Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) couvrant une surface de 1,35 hectare, développées aux abords d'une ancienne volière, en voie de fermeture avancée par les bouleaux, pins et envahies par le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*) notamment au niveau du polygone 32.



Fig. 10 : Lande envahie par le Genêt à balais en arrière-plan

- **Gestion préconisée**

La propriété totalise une surface de landes d'environ 18,7 hectares qui sont toutes dans un mauvais état de conservation. Elles nécessitent pour leur maintien et un retour vers un meilleur état de conservation d'ambitieux travaux de bûcheronnage qui pourraient s'effectuer dans le cadre d'une opération bois énergie suivis de la mise en place d'une gestion par pâturage extensif par des brebis solognotes constituant ainsi un projet de restauration de landes innovant et sans précédent dans le cadre de Natura 2000 Sologne. Un suivi de l'évolution de ces landes pourra être proposé afin d'étudier leur évolution et d'ajuster si besoin la pression de pâturage.

Sous réserve du statut administratif des parcelles, nous proposons les mesures suivantes :

- Actions n° 38 et 39 (AFH 004 et AFH 005) "Travaux de restauration d'habitats fortement embroussaillés, en sol sain à sec, travaux de restauration d'habitats embroussaillés, en sol sain à sec".

Plusieurs opérations sont à mener dans le cadre de ces mesures :

- ✓ coupe d'arbres et autres ligneux bien développés ;
- ✓ arrachage de jeunes sujets ;
- ✓ débroussaillage mécanique ;
- ✓ évacuation des rémanents.

Calendrier indicatif des opérations	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Coupe d'arbres, abattage de végétaux ligneux (supérieur à 30 cm de diamètre)	x				
Débroussaillage mécanique de strates arbustives denses	x				
Evacuation des produits de broyage	x				

Action n° 20 (1901A01-1910A02) « ouvrir et gérer par fauche, broyage ou pâturage les habitats pastoraux traditionnels en déprise agricole ».

Calendrier indicatif des opérations	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Mise en place des troupeaux		x	(x)	x	(x)

(x) : si besoin

Les valeurs préconisées relatives au nombre d'UGB/ha/an définies dans le docob Sologne sont comprises entre 0,6 et 1,4 ha/an sachant qu'un UGB brebis = 0,15. On peut retenir dans un premier temps une pression de pâturage de 1,4 UGB/ha/an, valeur qui pourra être éventuellement ajustées en fonction des résultats obtenus.

Un essai de pâturage sur une lande à Callune sous pins sur un secteur du polygone 2 montre l'efficacité de l'action des brebis notamment sur les jeunes pins qui se retrouvent complètement défoliés.



Fig. 11 : Essai de pâturage sur une lande à Callune sous pins

3.2- Secteurs identifiés de végétation des cours d'eau oligotrophes (3260-1, polygone linéaire 62)

N° de polygone	Intégrité de la structure de l'habitat	Intégrité du cortège d'espèces associées
62	Bon	Bon

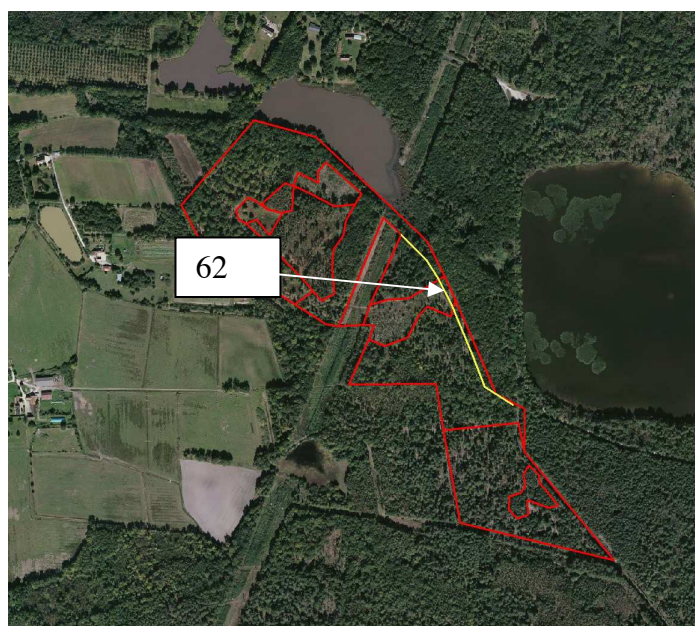


Fig. 12 : Localisation du polygone 62

• Diagnostic écologique

Végétation aquatique du *Potamion polygonifolii* se développant en limite de propriété sur environ 430 mètres sur le ruisseau le Néant. L'état de conservation est bon. Le cortège d'espèces se compose notamment du Potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*), du Scirpe

flottant (*Isolepis fluitans*), du Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*), de l'Isnardie des marais (*Ludwigia palustris*). Une recherche ciblée sur le Flûteau nageant (*Luronium natans*), espèce d'intérêt européen inféodée à ce type de milieu n'a pas permis mettre en évidence sa présence.

- **Gestion préconisée**

Dans le cas présent, l'application des bonnes pratiques de gestion définies dans le document d'objectifs est suffisante pour la conservation de l'habitat 3260, il faudra ainsi veiller à ne pas porter atteinte au régime hydrique du cours d'eau et la qualité de l'eau, maintenir la diversité des écoulements et si possible l'alternance des zones d'ombre/zones éclairées...

Conclusion

Concernant la flore, aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été observée sur la propriété de M. Primeau. Néanmoins, on peut signaler deux petites stations de Ciste faux-alysson protégé au niveau régional.

La propriété compte deux habitat d'intérêt communautaire (4030 et 3260). L'habitat 3260 n'est pas menacé à court et moyen terme, son maintien consiste à respecter les bonnes pratiques définies dans le document d'objectifs.

L'intérêt majeur porte sur la restauration de landes sèches (4030-7 et 4030-4) qui subsistent sous des peuplements forestiers surtout de pins et dont la surface totale est de 18,7 hectares. La restauration de ces landes sur une surface conséquente comprenant d'importants travaux de bûcheronnage suivis de la mise place d'une gestion par pâturage extensif constituerait un projet inédit dans le cadre de Natura 2000 Sologne.

Sont prioritaires, les interventions portant sur les habitats les plus rares en Sologne, ou pour lesquels l'état de conservation se prête idéalement à une gestion écologique.

Proposition de hiérarchisation des priorités d'intervention sur la propriété de M. Primeau en termes de gestion.

N° de polygone	Habitats Natura 2000	Niveau de priorité
2, 6, 11, 31, 32, 34, 59	4030-4 et 4030-7	fort
62	3260-1	faible

Annexes

Carte de la propriété de M. Primeau – Typologie Corine biotopes, Natura 2000 et Syntaxon

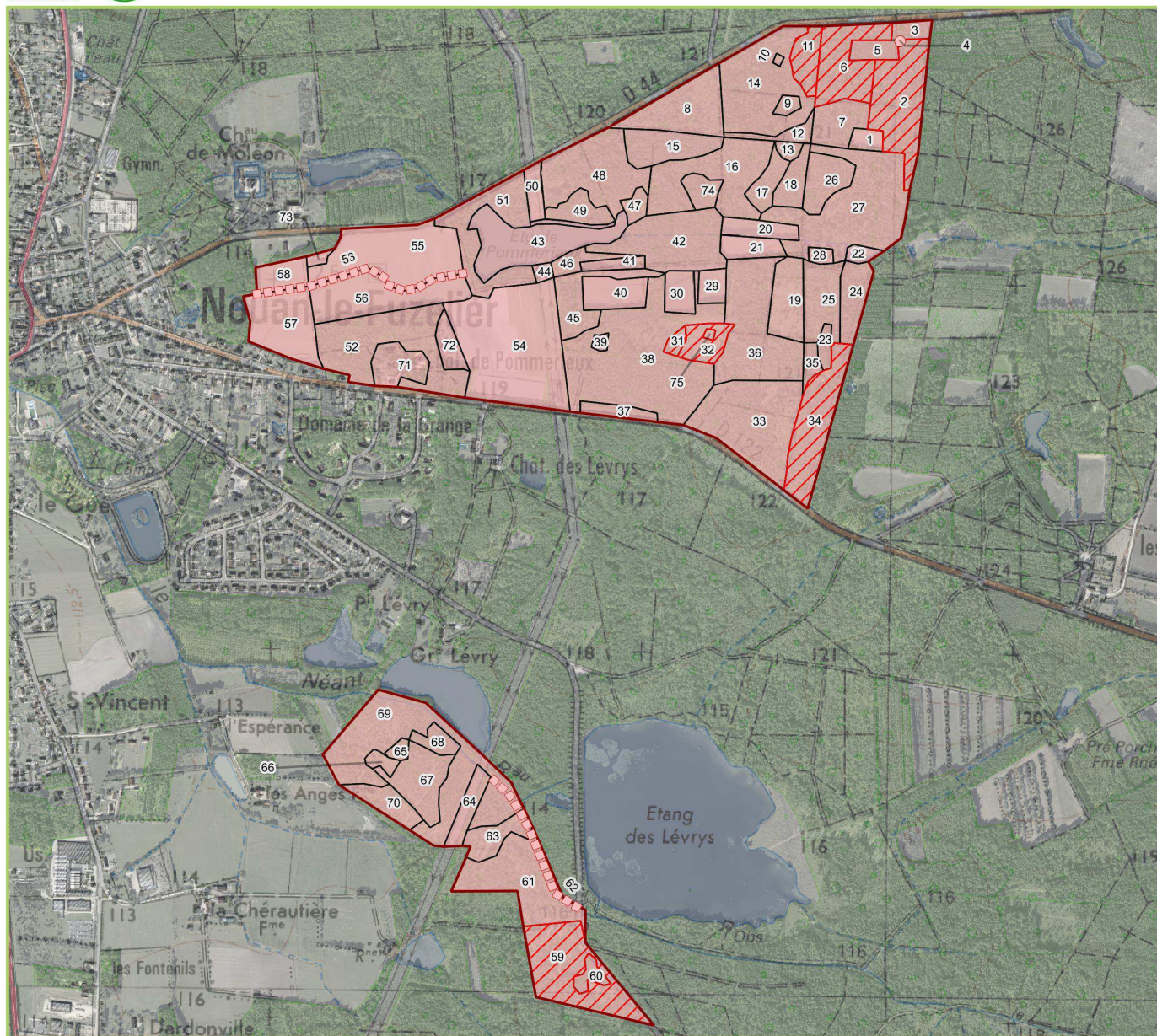
Carte de la propriété de M. Primeau – Numéros de polygone

Cartographie et expertise Sologne Propriété de M. Primeau



Code Corine	Libellé Habitat	Syntaxon phytosociologique	Code Natura 2000
Milieux aquatiques non marins			
22.1	Eaux douces stagnantes		
22.11	Eaux douces		
22.31	Communautés amphibies pérennes septentrionales	<i>Eleocharitetalia multicaulis</i>	
22.323	Communautés naines à <i>Juncus bufonius</i>	<i>Nanocypretetalia flavescens</i>	
22.422	Groupements de petits Potamots	<i>Najasetum marinum</i>	
24.4	Eaux courantes		
24.4	Végétations immergées des rivières	<i>Potamogeton polygonifolii</i>	3260
Landes, fruticées, pelouses et prairies			
Landes et fruticées			
31.2391a	Landes aquitano-igériennes à <i>Ulex minor</i> et <i>Erica cinerea</i>	<i>Ulexion minoris</i>	
31.2391b	Landes aquitano-igériennes à <i>Ulex minor</i> et <i>Erica cinerea</i>	<i>Ulex minoris - Ericetum cinerea</i>	4030-7
31.2412	Landes arides de Gascogne et de Sologne	<i>Cladonia - Helianthemum alyssoides</i>	4030-4
31.83a	Fruticées des sols pauvres atlantiques	<i>Pyro spinosae - Rubetalia ulmifolii</i>	
31.83b	Fruticées des sols pauvres atlantiques		
31.84	Landes à Genêts	<i>Cytisetia scopario - striati</i>	
31.8411	Landes à Genêts des plaines et des collines	<i>Sarcothamnion scoparii</i>	
31.861	Landes subatlantiques à Fougères	<i>Holco mollis - Pteridion aequilini</i>	
31.871	Cairières herbacées	<i>Epilobietalia angustifolii</i>	
31.8711	Cairières à Epilobes et Digtales	<i>Carici pilulliferae - Epilobion angustifolii</i>	
31.8Da	Recrus forestiers caducifoliés	<i>Peucedano gallici - Quercetum roboris</i>	
31.8Db	Recrus forestiers caducifoliés	<i>Quercetalia roboris</i>	
31.8Dc	Recrus forestiers caducifoliés		
35.22	Prairies siliçueuses sèches	<i>Festucion questifoliae - filiformis</i>	
35.22	Pelouses siliçueuses ouvertes permanentes		
35.22	Prairies humides et mégaphorbiaies		
37.21	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	<i>Juncus acutiflori - Cynosuretum cristati</i>	
37.3	Prairies humides oligotrophes	<i>Molinio caeruleae - Juncetea acutiflori</i>	
37.71	Ourllets des cours d'eau	<i>Epilobio hirsuti - Convolvuletum sepium</i>	
38.1	Prairies mésophiles		
38.1a	Pâtures mésophiles	<i>Alopecuro pratensis - Holcetum lanati</i>	
38.1b	Pâtures mésophiles	<i>Cynosuro cristati - Lolietum perennis</i>	
38.1c	Pâtures mésophiles	<i>Danthonia decumbentis - Cynosuretion cristati</i>	
Forêts			
41.2	Chênaies-charmaies	<i>Rusco aculeati - Quercetum petraeae hypericetosum pulchri</i>	
41.54a	Chênaies aquitano-igériennes sur podzols	<i>Peucedano gallici - Quercetum roboris</i>	
41.54b	Chênaies aquitano-igériennes sur podzols	<i>Sorbo torminalis - Quercetum petraeae</i>	
41.B1	Bois de Bouleaux de plaine et colline	<i>Peucedano gallici - Quercetum roboris</i>	
41.B12a	Bois de Bouleaux secs acidiphiles médio-européens	<i>Quercetion robori - pyrenaicae</i>	
41.B12b	Bois de Bouleaux secs acidiphiles médio-européens	<i>Sorbo torminalis - Quercetum petraeae</i>	
Tourbières et marais			
53.5	Végétation de ceinture des bords des eaux	<i>Lycopodo europaei - Juncetum effusi</i>	
53.5	Jonchaies hautes		
Terres agricoles et paysages artificiels			
Cultures			
82.1	Champs d'un seul tenant intensément cultivés		
83	Vergers, bosquets et plantations d'arbres		
83	Vergers, bosquets et plantations d'arbres		
83.3112	Plantations de Pins européens		
85.32	Jardins potagers de subsistance		
86.2	Villes, villages et sites industriels		
86.2	Villages		
86.5	Serres et constructions agricoles		
87.1a	Terrains en friche et terrains vagues		
87.1a	Terrains en friche	<i>Arrhenatheretalia elatioris</i>	
87.1b	Terrains en friche		
Zonage			
●	Habitat ponctuel		
○	Habitat linéaire		
□	Habitat surfacique		
▨	Mosaïque d'habitats surfaciques		
▩	Habitat d'intérêt européen		
□	Contour du site		

Cartographie et expertise Sologne Propriété de M. Primeau



Numéros de polygone

Contours de station

- Station surfacique
- Station linéaire
- Station ponctuelle

Habitat d'intérêt européen

- Station surfacique
- Station linéaire
- Station ponctuelle

Autre contour

- Contour du site

